

**PREFLEX**

pipelife.be

# PRÊT POUR L'INTERNET DE DEMAIN

PREFLEX AVEC CÂBLE À FIBRE OPTIQUE

**PIPELIFE**   
always part of your life

# PREFLEX AVEC CÂBLE À FIBRE OPTIQUE

Les réseaux classiques coaxiales et ADSL sont de plus en plus remplacés par des réseaux fibre.

Le fibre, également appelée câble à fibres optiques, est un câble de données composé d'un fil de verre très fin et d'une isolation en plastique. À travers cette fibre de verre, les données sont transmises par le biais d'un signal lumineux.

Les connexions à fibre garantissent un signal sans perte de qualité, car les câbles à fibres optiques sont moins sensibles aux températures extrêmes et aux interférences électromagnétiques. Ils peuvent aux être installés donc parfaitement avec d'autres câbles.

De plus en plus de bâtiments sont équipés de connexions à fibre. La fibre optique assure une connexion internet stable ce qui nous permet de surfer à la vitesse de l'éclair.

Dans la gamme Preflex, vous trouverez des solutions fibre précâblées pour les installations Proximus et Telenet.

## TYPE D'INSTALLATION



### INSTALLATION ENCASTRÉE



Preflex SAFE avec du câble Cca-s1,d1,a1



Preflex avec du câble Cca-s3,d0,a3

### INSTALLATION APPARENTE OU DANS LES VIDES DE CONSTRUCTION



Preflex SAFE avec du câble Cca-s1,d1,a1



Preflex avec du câble Cca-s3,d0,a3

### ESPACES PUBLICS



Preflex SAFE avec du câble Cca-s1,d1,a1

# PREFLEX AVEC CÂBLE À FIBRE OPTIQUE

## PROXIMUS

proximus



Ref.	Description	Ø mm	Emballage
1234000155	Preflex Safe PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2	16	rouleau 100 m
1234000157	Preflex Safe PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2	16	bobine 250 m
1234000156	Preflex Safe PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2	16	bobine 500 m
Ref.	Description	Ø mm	Emballage
1234000158	Preflex Safe PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2 + UTP CAT6	20	rouleau 100 m
1234000159	Preflex Safe PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2 + UTP CAT6	20	bobine 250 m

## TELENET

telenet



Ref.	Description	Ø mm	Emballage
1234003433	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1	16	rouleau 100 m
1234003434	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1	16	bobine 500 m
Ref.	Description	Ø mm	Emballage
1234003437	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + UTP CAT6	20	rouleau 100 m
1234003438	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + UTP CAT6	20	bobine 250 m
Ref.	Description	Ø mm	Emballage
1234003533	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + COAX TELENET indoor	20	rouleau 100 m
1234003534	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + COAX TELENET indoor	25	bobine 200 m

## PROXIMUS ET TELENET

proximus

telenet



Ref.	Description	Ø mm	Emballage
1234003435	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2	16	rouleau 100 m
1234003436	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2	16	bobine 500 m
Ref.	Description	Ø mm	Emballage
1234003439	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2 + UTP CAT6	20	rouleau 100 m
1234003440	Preflex TELENET MINIFLEX 2x G.657.A1 + PROXIMUS DROP CABLE 2x G.657.A2 + UTP CAT6	20	bobine 500 m



Le contenu et les informations de cette brochure sont uniquement destinés à des fins de marketing général et ne doivent pas être considérés par quiconque comme complets ou exacts. En particulier, cette brochure ne peut remplacer l'avis d'un expert sur les caractéristiques des produits, leur utilisation, leur adéquation à l'usage prévu ou la méthode de traitement correcte. Toutes les contributions et illustrations de cette brochure sont soumises au droit d'auteur. Sauf indication contraire expresse, la reproduction du contenu n'est pas autorisée. L'utilisation de photocopies de cette brochure est exclusivement réservée à un usage privé et non commercial. Toute reproduction ou diffusion à des fins professionnelles est strictement interdite. Aucune responsabilité : Preflexibel SA a réalisé cette brochure au mieux de ses possibilités. Preflexibel SA ne peut être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage résultant de la confiance accordée au contenu ou aux informations contenues dans cette brochure. Cette limitation s'applique à toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages directs ou indirects, les dommages consécutifs ou punitifs, les frais frustrés, la perte de bénéfices ou l'interruption d'activité.